

du Comité républicain démocratique du canton d'Amay... des Comités républicains radicaux des cantons de Quingey et de Rougemont... du canton de Marchaux... du Comité radical et radical-socialiste du canton d'Arrens... des Comités radicaux et radical-socialistes des cantons de Baume-les-Dames et d'Audeux... de la Réunion des républicains démocrates du canton de l'Isle-sur-le-Doubs... de l'Action démocratique et sociale de Paris... de l'Association du patronage des Ecoles laïques de Besançon... de la Société de tir de Montfermeil... des municipalités d'Euregny, Arnathey, Vesigneux, Vieilly, Reaologne, Varre-le-Grand, etc... Fédération radicale et radical-socialiste de la Seine a voté à l'unanimité l'ordre du jour suivant : « La Fédération radicale et radical-socialiste de la Seine, fidèlement attachée au programme et fermement résolue à faire respecter la discipline et l'unité du Parti, exprime ses sympathies et sa confiance au ministre Doumergue. »

Dans la Région

A LILLE

A la manière de Théron et Cie

Un dangereux individu s'exerçait au tir en p.eine rue
Un passant l'arrêta. Il portait sur lui tout un attirail de bandit. Quels étaient ses projets ?

Une arrestation peu ordinaire a été opérée hier soir à Lille.

Elle rappelle fort celle des bandits anarchistes Théron et Cie, avec laquelle elle présente une certaine analogie.

Quand il est sorti, il ne sembla pas douteux que l'individu qui est actuellement sous les verrous est un homme dangereux, qui se préparait à faire un mauvais coup.

Voici dans quelles circonstances a été opérée sa capture.

Des coups de feu

Hier soir, mercredi, vers 5 heures et demie, les habitants de la tranquille rue du Bois-Saint-Sauveur, entendirent tout à coup des coups de feu tirés en face de leurs demeures.

Plusieurs d'entre eux voulurent connaître la cause de cette fusillade et se mirent sur le seuil de leur porte.

Us virent un homme qui, faisant face au mur de clôture de l'établissement hospitalier pour vieillards, tirait des coups de revolver contre ce bâtiment.

Mais un passant témoin de cette scène, M. Edmond Juy, 38 ans, demeurant à Hellemmes, rue Jean-Bart, 15, se précipita courageusement sur le tireur et le désarma. Puis il lui mit la main au collet et le conduisit directement au poste de police où le journaliste, proche du lieu de la scène.

Un homme bien armé

Conduit devant M. Videt, commissaire de police, l'individu fut fouillé. Il avait dans ses poches de ses vêtements cinquante cartouches et un couteau à cran d'arrêt neuf également.

On trouva encore dans la poche droite de son veston, une demi-livre de poudre en poudre et dans la poche gauche des lunettes d'automobiliste et un porte-monnaie.

Invité à déclarer son identité, cet homme déclara qu'il s'appelait Léopold, âgé de 35 ans, demeurant à Hellemmes, rue Jean-Bart, 15, se précipita courageusement sur le tireur et le désarma. Puis il lui mit la main au collet et le conduisit directement au poste de police où le journaliste, proche du lieu de la scène.

Des projets cachés

Il apparaît clairement que le dit Kieher Lepers est un gaillard qui s'approprie tout simplement à commettre un vol d'assaut, et peut-être d'un assassinat.

Pour le moment, Léopold, qui a été arrêté, est en prison, et l'on attend de voir si on le condamnera à la prison à perpétuité.

M. Videt, qui l'interrogea sur ses projets, ne put rien tirer de lui, sinon que ces histoires étaient absurdes.

Il expliqua pas la présence dans ses poches des cartouches, du couteau, du revolver, des lunettes et le marteau, il prétendit que le revolver et le marteau, il prétendit qu'il avait l'intention d'aller engager des objets au Mont-de-Piété pour se procurer quelque argent.

C'est pour cela, dit-il encore, qu'il déchargeait son revolver de la façon qu'on sait, dans la rue du Bois-Saint-Sauveur.

Dans son portefeuille, on trouva des 0,75 centimes. Léopold avait placé ces 0,75 centimes dans un sac, et il prétendit qu'il avait l'intention de les donner à un certain Kieher Lepers, né à Croix, le 16 février 1892, sans profession, demeurant à Roubaix Grande-Rue, 18.

Une septuagénaire tuée par un tramway

ARRESTATION DU WATTMAN

Un tragique accident survint dans la matinée de samedi, rue de Lannoy, à côté de la rue de la République, septuagénaire, Mme Gérard Eucher, née Désirée-Joseph Lamarque, âgée de 77 ans et demi, demeurant rue de Lannoy, 105.

Encore très gaillarde, Mme. Eucher avait l'habitude de faire elle-même les menues courses de son ménage.

C'est ainsi que samedi, vers 10 heures du matin, elle se rendait à la messe à l'église de la Gare, 170. Aussitôt servie, elle se dirigea vers son domicile et traversa la chaussée.

A ce moment un car C. numéro 224, piloté par le wattman Louis Desrayesse, venant de la Gare, se dirigeait vers la Gare, à 9 heures 55, arrivant à une allure modérée, entre les rues Thiers et du Tilleul.

En approchant la vieille dame, le wattman actionna-t-il son limbre ? Ce point n'est pas encore établi et les témoignages recueillis à ce sujet sont contradictoires. Toujours est-il que Mme. Eucher fut violemment tamponnée par le car, renversée et traînée sur une longueur de plusieurs mètres.

Les témoins de l'accident, se précipitèrent pour dégager la victime. Il fallut pour y arriver soulever le lourd véhicule et ensuite le faire reculer.

Sur le pavé rouge de sang, la septuagénaire gisait sans mouvement. Elle était morte.

TRAGIQUE COINCIDENCE

Le hasard a ardois étrange et troublantes manifestations. Une religieuse de l'hôpital de la Fraternité se trouvait sur le car tamponné et entra chez M. Eucher dans le but de l'emmener à l'hôpital pour réquisitionner la « culture d'ambulance. Sans s'en douter, la religieuse entrait précédemment chez la malheureuse victime.

Celle-ci, aussitôt identifiée fut transportée chez elle et M. le docteur Dispa, mandé d'urgence, arriva bientôt.

Le praticien ne put que constater le décès. Mme Eucher avait le crâne fracturé, la jambe droite gravement sectionnée au-dessus du genou et une affreuse déchirure au côté

de passion et de vie, et je puis affirmer hautement que celui là est le digne continuateur de nos maîtres de Pays Wallon et du Hainaut français, les Lalo et des Franck, les Chausson et des Charpentier.

L'ENQUETE

Aussitôt informé de ce qui venait de se passer, M. Appert, commissaire de police, commença son enquête. Il consigna à sa disposition le wattman Desrayesse. Ce dernier affirma qu'il avait actionné son limbre dès qu'il aperçut Mme Eucher et qu'il avait immédiatement bloqué ses freins et mis le moteur à l'arrêt. Trois autres employés de la Compagnie des Tramways, qui se trouvaient sur la piste-forme avant du car tamponneur, confirmèrent cette déclaration.

Par contre, deux éboueurs du service municipal de voirie, MM. Edmond Roussel, 37 ans, demeurant rue des Trois Ponts, et Jules Watremes, 30 ans, demeurant rue de Maubeuge, fort Lorrain, entendus par le magistrat, affirmèrent le contraire. M. Watremes ajouta que Mme Eucher, en apercevant le tramway leva les bras en l'air en criant « Au secours ! »

A la suite de ces témoignages contradictoires, M. Appert a décidé de mettre provisoirement le wattman en état d'arrestation. Si l'enquête aboutit à la preuve que Desrayesse n'a pas actionné le limbre avertisseur, il sera poursuivi pour homicide involontaire.

LA VICTIME

Mme Eucher, l'infortunée victime de ce lamentable accident est la mère de M. Eucher, sténographe du Conseil municipal. Elle avait célébré ses noces d'or il y a quelques années.

Ajoutons que le drame qui s'est déroulé que nous venons de relater a provoqué en ville une intense émotion.

LE WATTMAN REMIS EN LIBERTE

Assez tard dans la soirée, M. Louis Verduyseele a été remis en liberté. M. Appert, commissaire de police, a déclaré qu'il a été simplement prié de se tenir à la disposition du magistrat.

Le cambriolage d'une bijouterie à Lens

Une arrestation à Roubaix

Nous avons relaté dans tous ses détails l'audacieux exploit commis dans la nuit du 26 au 27 courant, chez M. Monchart, bijoutier r. rue Berthelot, à Lens.

Les bandits malfaiteurs opérèrent là en « professionnels » et leur butin fut d'environ 40.000 francs de bijoux.

Hier samedi, à la suite de l'enquête menée sur cette affaire par M. Lisparis, commissaire de la Brigade mobile, l'agent de service Droulez a été arrêté à Roubaix, rue des Longues Haies, 107, le nommé « le Marchand », dit « Jean le Deserteur », 41 ans, « le Bruxellois », dont nous avons déjà parlé dimanche dernier.

Condui au poste central de police, et interrogé par M. Lisparis, Jean Marchand a nié toute participation à l'affaire de Lens.

On sait pourtant que le nommé Julien Bayart, arrêté à Wattrelos, le 14 courant, pour inobservation, a fait à la police d'intéressantes déclarations.

Il a raconté que, s'étant rendu à Lens le 10 décembre, pour s'embarquer à la « fosse numéro 3 des mines de Courrières, il y avait rencontré un nommé Havez, lequel l'avait conduit chez Désiré Cappart, dit « Lélie », cabaretier rue des Jardins, à Lens.

Havez, après avoir lui connaissance et appris que Bayart venait de purger une condamnation à cinq ans de réclusion pour vol qualifié, lui avait proposé de lui faire un coup à faire.

Il s'agissait de participer en compagnie de Léon Dubois et de Jean Marchand, dit « Jean le Deserteur » à un cambriolage d'une bijouterie.

Il est intéressant de faire ressortir que ces déclarations ont été faites à la police le 14 décembre, et que la bijouterie Monchart a été cambriolée dans la nuit du 26 au 27.

Jean Marchand aura donc beaucoup de peine à se disculper. Dans la soirée d'hier il a été conduit à la casernierie et sera transféré à Lille aujourd'hui dimanche.

Ajoutons que son arrestation a été opérée en vertu d'un mandat d'arrêt émanant du Parquet de Béthune.

A Croix

Arrestation d'un banquier

En vertu d'un mandat d'amener, M. le Commissaire de police a mis hier en état d'arrestation, au moment où il passait sur la grande place de Croix, dans une magnifique auto lui appartenant, le nommé Albert P., 38 ans, banquier, domicilié à Croix.

C'est à la suite de l'enquête pour abus de confiance que cette arrestation aurait été opérée.

Le banquier a été dirigé aussitôt vers Lille où il a été mis à la disposition du juge d'instruction.

A Fretin

Une mystérieuse histoire d'infanticide

IL Y AURAIT UN AN DE CELA, ET L'ON NE RETROUVE NI LA MÈRE NI LE CADAVRE DE L'ENFANT.

M. le procureur de la République vient d'être saisi d'une mystérieuse affaire d'infanticide qui se serait passée à Fretin il y a un peu plus d'un an.

Au mois de novembre 1912, une jeune femme, Eugénie Montois, confrontée avec une des sœurs, nommée Amélie Douffois, 46 ans, et lui demanda de l'accompagner. Elle la conduisit au lieu dit « la Grenouille », prit une bêche et alla ensuite dans les champs. Près d'un bosquet, elle entra le cadavre d'un nouveau-né. Elle dit alors à son amie : « Ne dis jamais ce que tu viens de voir, sinon je te tuerais ! »

Ces faits sont assez difficiles à contrôler. Des fouilles faites à l'endroit où l'enfant aurait été enterré sont demeurées vaines ; d'autre part, Eugénie Montois aujourd'hui mariée a quitté le pays et l'on ignore ce qu'elle est devenue.

A Caudry

Important vol de tissus en gare

Un vol antécédent a été commis à la gare du Nord de Caudry, dans la nuit de dimanche à lundi.

Le chef d'équipe Jean Baptiste Fontaine, qui avait la veille vu son parc des cadenas sur les wagons d'une rame remise sur une voie de garage située à trois cents mètres environ de la gare, s'aperçut, lundi matin, qu'un cadenas était enlevé et que six wagons se trouvaient dérobés.

Il prévint aussitôt le chef de gare et, dès les premières constatations, il s'aperçut que les malfaiteurs avaient visité les cinq premiers wagons sans rien emporter.

Dans le sixième, ils avaient égaré à coups de couteaux des sacs bordés par des cotons et avaient enlevé le contenu d'un poids total de 17 kilos et composé de douze ballots de tissus apprêtés et à peu de soie et d'une marmitte — et de trois rouleaux de tissu vert blanc jaunâtre, d'une valeur totale de cinq mille francs.

LES VOLEURS SONT DU PAYS

M. Lespérance, commissaire de police, provoqué par téléphone, ouvrit aussitôt une enquête.

Il paraissait évident que les malfaiteurs commettaient l'un de ces vols, dans l'attente de l'opération effectuée par M. Caillieux, fabricant à Ligny-en-Cambrésis, à son père, M. Paul Caillieux, à R-Bois.

Us avaient en effet négligé de nombreuses autres marchandises pour ne voler que celle qui était l'objet de leurs recherches.

Le magistrat acquiesça alors la conviction que les malfaiteurs étaient du pays et orienta ses recherches dans ce sens.

Il fit également appel à la Brigade Mobile et, muni, le commissaire Lizer et l'inspecteur Leclère, arrivèrent à Caudry.

Les policiers bien en leur qualité ont ramené difficilement par la manœuvre d'indites, actuellement une piste qui, espérons-le, donnera un résultat.

A Ecourt-Saint-Quentin

Grave accident de voiture

Un très grave accident de voiture s'est produit mercredi vers une heure de l'après-midi à Ecourt-Saint-Quentin.

M. Amédée Planque, cultivateur, revenait de Paillet et passait devant la fabrique d'Edouard avec son équipage, lorsque « le cheval fit un brusque écart et le projeta par terre.

Le chariot passa sur le poitrail de M. Planque qui fut relevé inanimé par des témoins de cette scène rapide.

On transporta le malheureux chez le docteur Teller qui constata que le cultivateur avait sept côtes brisées. L'état de M. Planque inspire les plus vives inquiétudes.

A Annay-sous-Lens

Une mort suspecte

ELLE EST DUE A DES MANŒUVRES ABORTIVES.

Nous avons dit hier qu'à la suite du décès d'une dame H..., survenue dans des conditions quelque peu mystérieuses, le parquet de Béthune avait commis un médecin légiste aux fins d'autopsie du cadavre.

Cette opération a été pratiquée hier matin par M. le docteur Quémener et le résultat en a été des plus concluants. Le praticien attribue en effet à des manœuvres abortives la mort de Maria Copin, 28 ans, femme Housiaux.

C'est donc d'une affaire d'avortement qu'il s'agit, mais jusqu'à présent il est encore impossible de dire où, comment et par qui ont été pratiquées les manœuvres qui ont amené la mort de Mme Housiaux.

L'enquête, à laquelle s'est livrée le brigadier Boulet, de Lens, a seulement permis d'établir avec précision, les circonstances qui ont entouré la mort de la victime.

UNE MORT FOUROYANTE

Lundi matin, Mme Housiaux s'était levée vers 4 heures et demie, en même temps que son mari, pour préparer les affaires de ce dernier qui se rendait à la mine.

A peine levée, Mme Housiaux se plaignit d'une violente douleur dans le côté. Mais comme la douleur semblait se calmer, son mari partit au travail vers 6 heures.

Vers 11 heures, Mme Housiaux se rendit chez Céline Wantiez qui, malade depuis quelque temps, était couchée dans une pièce voisine de la cuisine.

Mme Housiaux resta dans la cuisine et, de la dit à Céline Wantiez : « Tu es encore malade ? Tu ne me fais plus rien de ta fillette ? C'est ennuyeux, elle n'a rien à se mettre ? »

La femme Wantiez répondit : « Attends, je vais me lever. »

« Je m'en vais, continua la femme Housiaux, je suis malade me-même. »

Au moment où Mme Wantiez entendit le bruit de la chute d'un corps. Elle appela en vain : Mme Housiaux ne répondit point.

La femme Wantiez se leva alors et, péniblement vint dans la cuisine. Elle aperçut alors, gisant sur le seuil de la porte, la face contre terre, la femme Housiaux qui ne donnait plus signe de vie.

Elle essaya de la relever mais en raison de son état de faiblesse, elle tomba alors sur le cadavre et ce fut une voisine qui vint la rassurer.

Le docteur Thomas, d'Harnes, fut appelé. Après examen du corps de Mme Housiaux, il crut devoir refuser le permis d'inhumer, on sait le reste.

UNE ENQUETE DIFFICILE

Comme nous l'avons dit, on ignore encore dans quelles conditions la malheureuse femme a subi les pratiques qui devaient avoir des conséquences mortelles.

Sur ce point, l'enquête qui se poursuit avec de grandes difficultés, n'a pu apporter aucune indication.

Il est avéré que c'était la première fois que Mme Housiaux venait seule chez Céline Wantiez. Elle avait précédemment, elle était toujours accompagnée d'un parent.

D'un caractère assez fermé, la victime se montrait assez avare de confidences : c'est ainsi que sa mère elle-même déclarait avoir ignoré son état de grossesse qui, pourtant, remonte à six mois.

Le mari, interrogé, déclare que sa femme n'avait jamais manifesté le moindre ennui de sa maternité prochaine. Elle a déjà deux enfants et semblait attendre avec joie le troisième.

Parviendra-t-on à percer le mystère de cette mort ? C'est ce que dira l'avenir.

CHEZ LES MINEURS

Après la Grève

LE REMBOURSEMENT AUX SYNDICATS DU PAS-DE-CALAIS DÉPASSE 100.000 FRANCS

Les opérations de remboursements de l'avoir social aux mineurs syndiqués du Pas-de-Calais, conformément aux décisions du Congrès, a pris fin hier, 31 décembre.

Voici le détail des sommes versées aux différentes sections et réparties par leurs soins :

Avion, 2.730 fr. 25. — Annoquin, 301 fr. 25. — Annoquin, 216 fr. 25. — Angres, 406 fr. 25. — Annay, 252 fr. 75. — Aix-Neuville, 180 fr. 50. — Allouagne, 116 fr. 25. — Valenciennes, 200 fr. 25. — Abain-Saint-Nazaire, 633 fr. — Auchel, 1.236 fr. — Beaumont, 48 fr. — Brebis-Mazingarbe, 467 fr. 25. — Bully, 183 fr. 75. — Burbure, 362 fr. 25. — Beuvry, 705 fr. 75. — Bouvignies-Royeffles, 110 fr. 50. — Barlin, 858 fr. — Billy-Montigny, 1.379 fr. 25. — Carvin, 3.636 fr. — Carmin, 82 fr. 25. — Courcelles-lez-Lens, 388 fr. 50. — Choqueux, 454 fr. 50. — Clichy, 147 fr. 75. — Camphin, 252 fr. 75. — Courrières, 2.569 fr. 50. — Camblain, 238 fr. — Cauchy-la-Tour, 357 fr. — Drocourt, 942 fr. 75. — Douvry, 1.326 fr. 75. — Dourges, 723 fr. 75. — Evrin-Malmaison, 272 fr. 25. — Equebecques, 184 fr. 25. — Estvelles, 170 fr. 25. — Fesbiret, 223 fr. 50. — Froulois, 144 fr. 75. — Lens, 681 fr. — Ferby, 144 fr. 75. — Greny, 256 fr. 25. — Glénchy, 1.074 fr. — Glénchy, 837 fr. — Harnes, 2.578 fr. — Hazebrouck, 210 fr. 75. — Houdain, 233 fr. 25. — Haisnes, 4.662 fr. 25. — Hémin-Liélard, 4.883 fr. — Hérin-Coupijny, 3.252 fr. — Lens, 13.632 fr. 25. — Labourse, 418 fr. 50. — Liévin, 9.089 fr. — Lens (fosse numéro 8),

LES TROUBLES MEXICAINS

2.198 fr. 25. — Libercourt-Wahagnies, 873 fr. 25. — L'Escaut (fosse numéro 5), 351 fr. 75. — Loison, 1.243 fr. 50. — Meurhin, 1.812 fr. — Montigny-en-Gohelle, 1.127 fr. 25. — Mericourt, 293 fr. 25. — Nœux, 3.672 fr. — Noyelles-sous-Lens, 1.673 fr. — Noyelles-Goda, 1.250 fr. 25. — Ostricourt (numéro 4), 1.221 fr. 25. — Ostricourt (numéro 5), 540 fr. 50. — Oignies, 1.510 fr. 50. — Provins, 862 fr. 50. — Pernes-en-Artois, 800 fr. 75. — Pont-à-Vendin, 196 fr. 50. — Phillemin, 357 fr. 75. — Quairy-la-Motte, 57 fr. 75. — Bouvry-Noyelles, 890 fr. 25. — Rimbart-la-Neuve, 1.409 fr. 25. — Sains-en-Gohelle, 1.089 fr. — Souchez, 292 fr. 50. — Sainchin-en-Wannes, 1.416 fr. — Sallaumines, 1.671 fr. — Saint-Laurent-Blangy, 44 fr. 25. — Saint-Pierre-Ancelle, 1.845 fr. 75. — Sully-la-Forêt, 105 fr. — Verquin, 447 fr. — Vermeilles, 584 fr. 25. — Vieux, 1.081 fr. — Violaines, 1.081 fr. 25. — Wavrin, 602 fr. 25. — Wingles, 1.281 fr. 75.

Le total de ces sommes, auxquelles doivent s'ajouter celles qui seront versées aux sections dont le compte n'a été définitivement réglé dans la soirée du 31 décembre, dépasse 100.000 francs.

Dernière Heure

Dans l'Armée

Légion d'honneur

Paris, 31 décembre. — Sont nommés : Grand-Officier : Les généraux Gillet, de Langie de Cary.

Commandeurs : Les généraux de division Pouradier, Dutell, Vivaire, Sarraill, Abonneau, Fosch, Tavena, Chancelain, Vazirany, Jossé.

INFANTERIE

Paris, 31 décembre. — Sont promus au grade d'Officier de la Légion d'honneur : MM. Taffin, colonel au 1er d'infanterie, de Rools de Foncière, colonel au 1er d'infanterie.

Sont nommés Chevaliers de la Légion d'honneur : MM. Beurrier, capitaine au 1er d'infanterie. — Ehret et Jourdeuil, capitaines au 8e d'infanterie. — Brun, capitaine au 3e d'infanterie. — Lallemand et Vesque, capitaines au 3e d'infanterie. — Jiricek, capitaine adjudant major au 3e d'infanterie. — Eliet et Orth, capitaines au 110e d'infanterie. — Pillet, capitaine au 112e d'infanterie. — Conrad, capitaine au 145e d'infanterie. — Fargues, capitaine au 16e bataillon de chasseurs. — Winocq, chef de musique de la 1re classe au 8e d'infanterie.

CAVALERIE

Sont promus au grade d'Officier de la Légion d'honneur : MM. Compaçon, chef d'escadron au 51e dragons. — Descaves, lieutenant-colonel au 6e chasseurs.

ARTILLERIE

Sont nommés Chevaliers de la Légion d'honneur : MM. Cléroul, chef d'escadron au 41e d'artillerie. — Lambert, officier d'administration de 1re classe au parc d'artillerie de la place de Lille. — Dubuc, capitaine du génie à Arras.

Médailles Militaires

Paris, 31 décembre. — Sont décorés de la Médaille militaire : MM. Duhoussier, adjudant au 78e d'infanterie. — Pettitlier, sergent au 81e d'infanterie. — Maréchal, caporal au 81e d'infanterie. — Barthelemy, adjudant au 127e d'infanterie. — Lefebvre, chef armurier au 145e d'infanterie.

Sont décorés de la Médaille militaire, dans les 1re légion de gendarmes : MM. Protot, Dupuis, Hourès, Crochet, maréchaux des logis. — Debeugny, Caux, brigadiers. — Bais, Lecoq, gendarmes.

Le colonel Comte, du 1er d'infanterie, est affecté au 24e d'infanterie.

MOUVEMENT JUDICIAIRE

Paris, 31 décembre. — Sont nommés : Juge au tribunal de Versailles, sur sa démission, M. Warrain, juge à Lille. — Juge au Tribunal de Lille, M. Husson, juge d'instruction à Paris.

Paris, 31 décembre. — Par décret, sont nommés juges suppléants rétribués aux tribunaux de : Avesnes, M. Descousses (Jean-Henri), avocat ; Dunkerque, M. Wergin (Alexandre), avocat ; Lille, M. Bourguin (Jean-Mathieu-Pierre), docteur en droit, avocat.

CONSIL DE CABINET

Paris, 31 décembre. — Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce soir à six heures et demie au ministère des Affaires étrangères, sous la présidence de M. Gaston Doumergue.

M. René Renoult, ministre de Finances, a donné connaissance à ses collègues du mouvement administratif qui a pour point de départ les vacances qui se sont produites dans les départements du Gard et de la Haute-Vienne.

Le Conseil a ensuite procédé à l'expédition des affaires courantes.

LES VŒUX DU NOUVEL AN

DU PARTI RADICAL

Paris, 31 décembre. — M. Gaston Doumergue, président du Conseil, a reçu ce soir à l'issue du conseil de cabinet, M. Michel, sénateur des Basses-Alpes, président du Comité exécutif du Parti radical et radical-socialiste. Au moment de la séance du Comité, qui venait d'offrir ses vœux à l'occasion de la nouvelle année.

LE BANQUIER PUT ARRETER A TORT

Montpellier, 31 décembre. — Nous avons annoncé l'arrestation à Montpellier d'un ancien banquier-remetier parisien, Marie-Joseph Botiau, le juge d'instruction a fait mettre l'ex-banquier en liberté. Le mandat d'arrêt de la Seine en vertu duquel Marie-Joseph Botiau avait été arrêté était en effet caduc de longue date. Des qu'il fut avisé de cette arrestation, le banquier se rendit à Montpellier. Des qu'il fut avisé de cette arrestation, le banquier avait bénéficié d'une ordonnance de non-lieu et qui convenait de le mettre en liberté, ce qui fut fait aussitôt.

Attentat criminel sur la voie ferrée

Saint-Brieuc, 31 décembre. — Le train de Guingamp à Saint-Brieuc a déraillé hier soir dans la gare de Saint-Agathon, à environ deux kilomètres de Guingamp, qui venait d'être criblé de coups de feu. Les dégâts matériels sont considérables.

Le résultat de l'enquête menée par le parquet de Guingamp que le déraillement a été provoqué par une main criminelle : l'aiguille avait été sabotée et un caleson était brisé. Au moment où l'accident s'est produit, le conducteur du train a aperçu un individu qui s'était dirigé vers un fossé, s'enfuir à travers champs.

Les troubles Mexicains

UN TRAIN DYNAMITE

47 SOLDATS TUÉS

New-York, 31 décembre. — Une dépêche non confirmée d'El-Paso annonce que les généraux fédéraux Mercado et Castro ont enlevé aux généraux Brazzo et Salazar le commandement d'Ovinazar et les ont fait fusiller.

Le combat a repris devant la ville.

New-York, 31 décembre. — D'après une dépêche de Vera-Cruz, les insurgés ont fait sauter à la dynamite un train transportant des troupes fédérales.

47 soldats ont été tués. L'attentat a eu lieu à 270 kilomètres environ au sud-est de Mexico.

Violent incendie à New-York

SEPT MORTS

New-York, 31 décembre. — Un violent incendie a éclaté aujourd'hui dans une habitation ouvrière de cinq étages située dans le quartier de l'Est.

Sept personnes ont péri.

Un grand nombre de locataires ont été grièvement blessés.

On signale, en outre six disparitions.

Les vœux de M. Koutens

au colonel de Winterfeld

Paris, 31 décembre. — Le Ministre de la Guerre nous communique la note suivante : « M. le chef de bataillon Levancier de l'état-major particulier du Ministère de la Guerre, s'est rendu, lundi 27 décembre, à Griseilles, et a présenté les vœux personnels de M. Koutens et ceux de l'armée française, au colonel de Winterfeld, attaché militaire allemand, pour son prompt rétablissement. »

M. von Winterfeld, très touché de cette démarche, en a vivement remercié le commandant Levancier.

M. Levancier a remis, de la part du ministre, à M. Massot, qui donne à l'attaché militaire allemand une hospitalité toute courtoise, les palmes d'Officier d'Académie et des souvenirs à Mme et Mlle Massot.

Un employé vole 60.000 francs

Paris, 31 décembre. — Ce matin, à l'heure du déjeuner, après avoir fracturé la porte du bureau du directeur de la compagnie de fabrication de compteurs à eau, souterrain de Vaugirard, un inconnu s'empara d'une enveloppe contenant 60.000 francs.

Les soupçons s'étant portés sur un nommé Dulex, employé ce bureau, qui le directeur avait dû renvoyer après un vol de 3.000 francs et qu'on avait vu le voler, autour de l'usine à l'heure du vol, les inspecteurs de police se présentèrent à son domicile, rue de Charonne. Dulex était bien rentré vers une heure, mais ressortit précipitamment après avoir montré à son logeur des liasses de billets de banque.

Dulex a déjà été condamné plusieurs fois pour escroqueries et abus de confiance. On le recherche.

L'aviateur Paulhan perd son procès

Paris, 31 décembre. — L'aviateur Louis Paulhan devant, il y a quelques années, constructeur d'aéroplanes.

L'un de ses premiers élèves fut M. Albert Caillé, avec lequel, en 1910, il signa un contrat aux termes duquel M. Caillé devait recevoir 25 % des profits de son aviation.

Le pilote se plaignait de ne voir que l'année dernière, quand M. Paulhan et son associé furent censés devant le tribunal de commerce de Paris, avoir gagné 100.000 francs.

Celui-ci estimait que c'était M. Caillé qui avait rompu le contrat et le condamna à 50.000 francs de dommages-intérêts envers son contrat.

Sur appel la septième chambre de la cour après plaidoiries de Me Imbriani, pour M. Caillé et de Me Coste pour M. Paulhan, infirmé ce jugement et décida que le contrat était rompu aux torts et griefs de l'ancien cocontractant de la hauteur. M. Paulhan a en outre été condamné aux dépens.

LES GOULISSUES DU RING

Paris, 31 décembre. — Les juges de la 9e chambre de police correctionnelle ont jugé ce soir M. Huet, ancien combattant de la guerre, condamné à la prison à perpétuité pour avoir volé 100 francs de la caisse de la Société de secours aux blessés militaires. M. Huet avait été condamné à la prison à perpétuité pour avoir volé 100 francs de la caisse de la Société de secours aux blessés militaires.

Mouvement Préfectoral

Paris, 31 décembre. — Par décret rendu sur la proposition du ministre de l'Intérieur :

M. Hudelo, préfet du Var, est nommé préfet du Gard, en remplacement de M. Dupont, mis en disponibilité par sa démission.

M. Duvyroux, sous-préfet de Ponté-à-Mercure, est nommé préfet du Var.

M. TRUC, préfet de la Creuse, ancien sous-préfet de Valenciennes, est nommé préfet de la Haute-Vienne, en remplacement de M. MORAN, précédemment nommé directeur du personnel au ministère de l'Intérieur.

M. RISCHMANN, sous-préfet de Boulogne, est nommé préfet de la Creuse.

M. Lacombe, préfet des Basses-Alpes, est nommé préfet de la Corrèze, en remplacement de M. Vergé, mis en disponibilité.

M. Fontanes, administrateur du territoire de Belfort, est nommé préfet des Basses-Alpes, en remplacement de M. Lacombe, nommé préfet de la Corrèze.

M. Goublet, sous-préfet de Beaune, est nommé administrateur du territoire de Belfort, en remplacement de M. Fontanes.

M. Chabell, préfet du Finistère, est nommé préfet de la Nordonne, en remplacement de M. Bouvrière, nommé à d'autres fonctions et nommé préfet honoraire.

M. Thibon, préfet de la Chère, est nommé préfet du Finistère, en remplacement de M. Chabell.

M. Brun, préfet de l'Ain, est nommé préfet de la Corse.

M. Prost, sous-préfet de Verdun, est nommé préfet de l'Ain.

M. Vernet, préfet de la Corrèze, reçoit la croix d'Officier de la Légion d'honneur.

UN MECANICIEN EN CORRECTIONNELLE

Toul, 31 décembre. — M. Arène Férier, le mécanicien de l'Orléans Express qui, le 17 octobre dernier, brisant les signaux, fit sonner sur un train 50 marchandises en gare de Toul, a été condamné par le tribunal correctionnel à 100 francs d'amende.

LES TROUBLES MEXICAINS

2.198 fr. 25. — Libercourt-Wahagnies, 873 fr. 25. — L'Escaut (fosse numéro 5), 351 fr. 75. — Loison, 1.243 fr. 50. — Meurhin, 1.812 fr. — Montigny-en-Gohelle, 1.127 fr. 25. — Mericourt, 293 fr. 25. — Nœux, 3.672 fr. — Noyelles-sous-Lens, 1.673 fr. — Noyelles-Goda, 1.250 fr. 25. — Ostricourt (numéro 4), 1.221 fr. 25. — Ostricourt (numéro 5), 540 fr. 50. — Oignies, 1.510 fr. 50. — Provins, 862 fr. 50. — Pernes-en-Artois, 800 fr. 75. — Pont-à-Vendin, 196 fr. 50. — Phillemin, 357 fr. 75. — Quairy-la-Motte, 57 fr. 75. — Bouvry-Noyelles, 890 fr. 25. — Rimbart-la-Neuve, 1.409 fr. 25. — Sains-en-Gohelle, 1.089 fr. — Souchez, 292 fr. 50. — Sainchin-en-Wannes, 1.416 fr. — Sallaumines, 1.671 fr. — Saint-Laurent-Blangy, 44 fr. 25. — Saint-Pierre-Ancelle, 1.845 fr. 75. — Sully-la-Forêt, 105 fr. — Verquin, 447 fr. — Vermeilles, 584 fr. 25. — Vieux, 1.081 fr. — Violaines, 1.081 fr. 25. — Wavrin, 602 fr. 25. — Wingles, 1.281 fr. 75.

Le total de ces sommes, auxquelles doivent s'ajouter celles qui seront versées aux sections dont le compte n'a été définitivement réglé dans la soirée du 31 décembre, dépasse 100.000 francs.

Dernière Heure

Dans l'Armée

Légion d'honneur

Paris, 31 décembre. — Sont nommés : Grand-Officier : Les généraux Gillet, de Langie de Cary.

Commandeurs : Les généraux de division Pouradier, Dutell, Vivaire, Sarraill, Abonneau, Fosch, Tavena, Chancelain, Vazirany, Jossé.

INFANTERIE

Paris, 31 décembre. — Sont promus au grade d'Officier de la Légion d'honneur : MM. Taffin, colonel au 1er d'infanterie, de Rools de Foncière, colonel au 1er d'infanterie.

Sont nommés Chevaliers de la Légion d'honneur : MM. Beurrier, capitaine au 1er d'infanterie. — Ehret et Jourdeuil, capitaines au 8e d'infanterie. — Brun, capitaine au 3e d'infanterie. — Lallemand et Vesque, capitaines au 3e d'infanterie. — Jiricek, capitaine adjudant major au 3e d'infanterie. — Eliet et Orth, capitaines au 110e d'infanterie. — Pillet, capitaine au 112e d'infanterie. — Conrad, capitaine au 145e d'infanterie. — Fargues, capitaine au 16e bataillon de chasseurs. — Winocq, chef de musique de la 1re classe au 8e d'infanterie.

CAVALERIE

Sont promus au grade d'Officier de la Légion d'honneur : MM. Compaçon, chef d'escadron au 51e dragons. — Descaves, lieutenant-colonel au 6e chasseurs.

ARTILLERIE

Sont nommés Chevaliers de la Légion d'honneur : MM. Cléroul, chef d'escadron au 41e d'artillerie. — Lambert, officier d'administration de 1re classe au parc d'artillerie de la place de Lille. — Dubuc, capitaine du génie à Arras.

Médailles Militaires

Paris, 31 décembre. — Sont décorés de la Médaille militaire : MM. Duhoussier, adjudant au 78e d'infanterie. — Pettitlier, sergent au 81e d'infanterie. — Maréchal, caporal au 81e d'infanterie. — Barthelemy, adjudant au 127e d'infanterie. — Lefebvre, chef armurier au 145e d'infanterie.

Sont décorés de la Médaille militaire, dans les 1re légion de gendarmes : MM. Protot, Dupuis, Hourès, Crochet, maréchaux des logis. — Debeugny, Caux, brigadiers. — Bais, Lecoq, gendarmes.

Le colonel Comte, du 1er d'infanterie, est affecté au 24e d'infanterie.

MOUVEMENT JUDICIAIRE

Paris, 31 décembre. — Sont nommés : Juge au tribunal de Versailles, sur sa démission, M. Warrain, juge à Lille. — Juge au Tribunal de Lille, M. Husson, juge d'instruction à Paris.

Paris, 31 décembre. — Par décret, sont nommés juges suppléants rétribués aux tribunaux de : Avesnes, M. Descousses (Jean-Henri), avocat ; Dunkerque, M. Wergin (Alexandre), avocat ; Lille, M. Bourguin (Jean-Mathieu-Pierre), docteur en droit, avocat.

CONSIL DE CABINET

Paris, 31 décembre. — Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce soir à six heures et demie au ministère des Affaires étrangères, sous la présidence de M. Gaston Doumergue.

M. René Renoult, ministre de Finances, a donné connaissance à ses collègues du mouvement administratif qui a pour point de départ les vacances qui se sont produites dans les départements du Gard et de la Haute-Vienne.

Le Conseil a ensuite procédé à l'expédition des affaires courantes.

LES VŒUX DU NOUVEL AN

DU PARTI RADICAL

Paris, 31 décembre. — M. Gaston Doumergue, président du Conseil, a reçu ce soir à l'issue du conseil de cabinet, M. Michel, sénateur des Basses-Alpes, président du Comité exécutif du Parti radical et radical-socialiste. Au moment de la séance du Comité, qui venait d'offrir ses vœux à l'occasion de la nouvelle année.

LE BANQUIER PUT ARRETER A TORT

Montpellier, 31 décembre. — Nous avons annoncé l'arrestation à Montpellier d'un ancien banquier-remetier parisien, Marie-Joseph Botiau, le juge d'instruction a fait mettre l'ex-banquier en liberté. Le mandat d'arrêt de la Seine en vertu duquel Marie-Joseph Botiau avait été arrêté était en effet caduc de longue date. Des qu'il fut avisé de cette arrestation, le banquier se rendit à Montpellier. Des qu'il